

DECRET N° 86-173 du 5 Mai 1986

portant inscription au Tableau d'Avancement aux grades supérieurs d'Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin au titre de l'Année 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin,
- VU le Procès-Verbal N° 001/SC /BE/S1/EMG/FAP du 14 Janvier 1986,
- VU le Rapport N° 054/CDS/CC du 25 Février 1986,
- SUR proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1986,

DECRETE :

au
Article 1er. - Sont inscrits à titre d'ancienneté ou/ choix au tableau d'Avancement pour l'Année 1986 aux grades supérieurs, les Officiers dont les noms suivent :

I - FORCES DE DEFENSE NATIONALE :

1 - Pour le grade de Colonel :

1 - 1 Au choix :

- Lieutenant-Colonel Gaston COOVI.

1 - 2 A L'Ancienneté

- Lieutenant-Colonel Issifou BOURAIMA,
- Lieutenant-Colonel Aristide A. BONI

2° - Pour le Grade de Lieutenant-Colonel :

2 - 1 Au choix :

- Chef de Bataillon Philippe AKPO,
- Médecin-Commandant Soulé DANKORO,
- Chef de Bataillon Hilaire BADJOGOUME.

2 - 2 A l'Ancienneté :

- Chef de Bataillon Lucien C. HOUADJETO,
- Chef de Bataillon Christophe FANDOHAN.

3° - Pour le grade de Chef de Bataillon :

3 - 1 Au choix :

- Capitaine Paul FIFATIN,
- Capitaine Souaïbou TOURE,
- Capitaine Rachilde ACHIROU.

3 - 2 A l'Ancienneté :

- Capitaine Didier AGBOGBO,
- Capitaine Jules ALLADAYE,
- Capitaine Simon IDOHOU,
- Capitaine Sabi TIGRI.

.../...

4° - Pour le grade de Capitaine :

4 - 1 Officiers sortis des rangs :

- Lieutenant Honorat WINSALAS,
- Lieutenant Ambroise AGBOGBO,
- Lieutenant Boniface CHEGNON EKI,
- Lieutenant Louis AGBAMATE,
- Lieutenant André Nonvidé DOSSOU,
- Lieutenant Victor ALOFA,
- Lieutenant Jean-Marie AMOUSSOU.

4 - 2 Officiers sortis d'école :

- Lieutenant Norbert AGOHOUNDJE,
- Lieutenant Chabi Bouko CHABI,
- Lieutenant Fabien TALON,
- Lieutenant Bakassiri Ningui BIO,
- Lieutenant Marcel DONTÉ,
- Lieutenant Honoré AGNOU-BASSO,
- Lieutenant Vinagnon ZANNOUGBO,
- Lieutenant Cassien T. DJIGLA,
- Lieutenant Taffa ADAM,
- Lieutenant Rémy SOKA,
- Lieutenant Raymond MISSIHO,
- Lieutenant Edmond HINDEDIN,
- Lieutenant Joseph Yorou OROU,
- Lieutenant Rémy TATE,
- Lieutenant Epiphane MONGBO,
- Lieutenant Sosthème YOTTO,
- Lieutenant Augustin OUINSOU,
- Lieutenant Benoît A. CODO,
- Lieutenant Clément S. DAVITO,

- Lieutenant Victor GNANHO,
- Lieutenant Dominique AHOUANDJINO,
- Lieutenant Plaisir M. KOUNOU,
- Lieutenant Christophe AHANDESSI,
- Lieutenant Florent FA LA,
- Lieutenant André AHOUISSOU,
- Lieutenant Lazare ALOFA,
- Lieutenant Valentin OLOUYOMI,
- Lieutenant Jean YOROU,
- Lieutenant Marcellin MELOME,
- Lieutenant Benjamin K. ANATO,
- Lieutenant Anatole AMAVI,
- Lieutenant Désiré MEDESSOUKOU,
- Lieutenant Didier GOUNOU KOMOGUI,
- Lieutenant Antoine SAGBO,
- Lieutenant Marc GBENOU,
- Lieutenant Gervais HOUNGBEDJI.

II - FORCES DE SECURITE PUBLIQUE :

A - COMMANDEMENT DES COMPAGNIES :

1° - Pour le grade de Colonel :

1 - 1 Au choix :

- Lieutenant-Colonel Léopold AHOUEYA.

2° - Pour le Grade de Lieutenant-Colonel :

2 - 1 - Au choix :

- Intendant-Militaire de 3ème Classe Daniel OTCHOUMARE,
- Chef d'Escadron Célestin ZENONTIN,
- Chef d'Escadron Mathieu TCHETOU.

2 - 2 A l'Ancienneté :

- Chef d'Escadron Paulin HOUNGBO,
- Chef d'Escadron Soulé MOUSSA.

3° - Pour le grade de Chef d'Escadron :

3 - 1 Au choix :

- Capitaine Jean N'DAH.

3 - 2 A l'Ancienneté :

- Capitaine Ernest AHOUANNOUGAN,
- Capitaine Donatien FANDOHAN,
- Capitaine Honoré O. ODJOUSSOU.

4° - Pour le Grade de Capitaine :

4 - 1 - Officiers sortis des rangs :

- Lieutenant Louis H. CARRENA,
- Lieutenant François KOUDENOUKPO,
- Lieutenant Sylvain KIKI,
- Lieutenant Léonard SINTONDJI,
- Lieutenant Urbain DOSSAVI,
- Lieutenant Lucien AGBOTON,
- Lieutenant Félicien HOUNSAVI.

4 - 2 - Officiers sortis d'Ecole :

- Lieutenant Comlanvi SOGLOHOUN,
- Lieutenant Berwin Calet ACHIDI,
- Lieutenant Célestin DEGBE,
- Lieutenant Cocou SEMEGAN,
- Lieutenant Camille DOMINGO,
- Lieutenant Casimir SOGLO,

- Lieutenant Cocou AKPAKPO,
- Lieutenant Sébastien Y. KESSO,
- * Lieutenant Barthélémy DAGNONHOUEYON,
- Lieutenant Antoine ALOGNIKOU,
- Lieutenant Jérôme BIO YIRO,
- Lieutenant Sébastien TOSSE
- Lieutenant Victor KITI
- Lieutenant Yaovi S. AMETEPE,
- Lieutenant Norbert R.S. HOUNTI,
- Lieutenant Valentin DANTON,
- Lieutenant Adamou SEKOU.

B - COMMANDEMENT DES COMMISSARIATS :

1° - Pour le grade de commissaire Divisionnaire :

- Commissaire GUINIKOUKOU-O. Z. Marc,
- Commissaire Théophile N'DAH.

2° - Pour le grade de Commissaire Principal :

- Commissaire Pierre-Claver GODONOU,
- Commissaire Denis Nestor JOHNSON,
- Commissaire Raymond FADONUGBO,

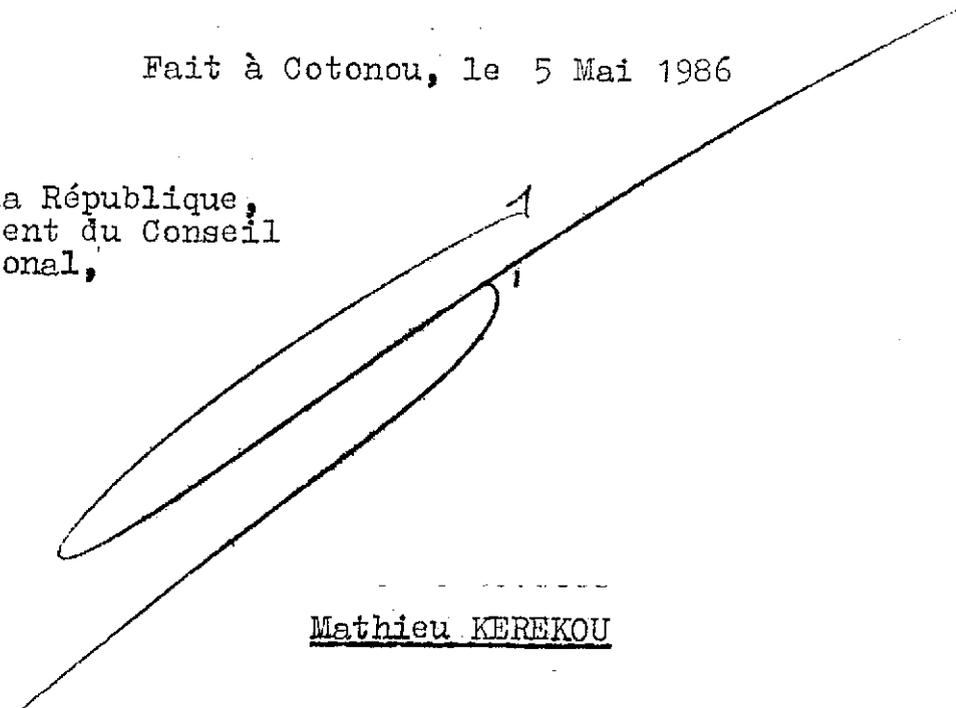
3° - Pour le grade de Commissaire de 1ère Classe :

- Commissaire de 2ème Classe Nicolas ADJOVI,
- Commissaire de 2ème Classe Innocent B. ABALLO,
- Commissaire de 2ème Classe Nicolas KPADJOUA,
- Commissaire de 2ème Classe Martin SOPOH,
- Commissaire de 2ème Classe François ACCROMBESSI,
- Commissaire de 2ème Classe Narcisse DEBADE,
- Commissaire de 2ème Classe Jean-Baptiste Guiya CHABI.

Article 2. - Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'Application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

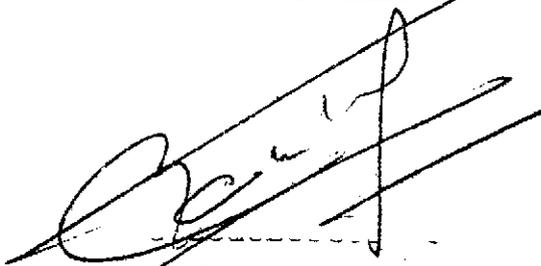
Fait à Cotonou, le 5 Mai 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 SPD 2
MDFAP-MFE 8 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 ICE et ses Sections
3 EMG/FAP 10 EM/FSP 8 EM/FDN 8 DSI 4 CAB-MIL 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20
DCCT-ONEPI-GCONB 3 BN-DAN 4 UNB-FASJEP-EMA 6 Intéressés 160 JORPB 1.-